

FONDATION MADELI-AIDE

ÉTATS FINANCIERS

30 septembre 2024

FONDATION MADELI-AIDE

ÉTATS FINANCIERS

30 septembre 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	2 - 5
Produits et charges	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la
FONDATION MADELI-AIDE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FONDATION MADELI-AIDE** qui comprennent le bilan au 30 septembre 2024 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **FONDATION MADELI-AIDE** au 30 septembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits d'activités de financement, de campagne de financement et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements pourraient devoir être apportés aux montants d'activités de financement, de campagne de financement et de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, aux montants de l'actif à court terme aux 30 septembre 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er octobre 2023 et 2022 ainsi qu'aux 30 septembre 2024 et 2023. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser ses activités ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*Alter égaux S.É.N.C.*¹

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 7 février 2025

¹Par Cindy Carrier-Grenier, CPA auditrice

FONDATION MADELI-AIDE

PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 30 septembre 2024

Page 6

	2024	2023
PRODUITS		
Activité de financement - Souper homard (Montréal)	330 826 \$	298 648 \$
Activité de financement - Souper homard (Québec)	117 010	104 270
Campagne de financement	239 000	216 000
Revenus de placements	114 621	52 775
Dons	23 742	72 407
Cotisations des membres	1 700	2 000
Autres	--	387
	<u>826 899</u>	<u>746 487</u>
CHARGES		
Bourses d'études	231 250	217 500
Activités de financement - Soupers homard	187 940	164 628
Promotion des études	139 304	135 087
Campagne de financement	61 337	--
Salaires et charges sociales	38 480	38 908
Honoraires	26 139	34 141
Site internet et frais informatiques	5 902	8 240
Fournitures et frais de bureau	4 871	6 638
Publicité et promotions	2 166	2 594
Frais liés au versement des bourses d'études	1 352	1 367
Assurances	894	894
Télécommunications	590	483
Créances douteuses et irrécouvrables	12 980	--
Intérêts et frais bancaires	8 028	8 126
Amortissement des immobilisations	3 433	3 594
	<u>724 666</u>	<u>622 200</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>102 233</u> \$	<u>124 287</u> \$

FONDATION MADELI-AIDE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 30 septembre 2024

Page 7

	Fonds affectés (note 7)	Fonds non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 621 213 \$	1 041 515 \$	2 662 728 \$	2 538 441 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(13 500)	115 733	102 233	124 287
AFFECTATIONS INTERNES	<u>28 986</u>	<u>(28 986)</u>	<u>--</u>	<u>--</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 636 699</u> \$	<u>1 128 262</u> \$	<u>2 764 961</u> \$	<u>2 662 728</u> \$

FONDATION MADELI-AIDE

BILAN

30 septembre 2024

Page 8

	2024	2023
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	593 880 \$	2 040 235 \$
Débiteurs (note 3)	145 192	90 970
Frais payés d'avance	934	434
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>--</u>	<u>64 208</u>
	740 006	2 195 847
PLACEMENTS (note 4)	2 194 407	678 232
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>--</u>	<u>3 434</u>
	<u>2 934 413</u> \$	<u>2 877 513</u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	16 952 \$	11 285 \$
Bourses à remettre	<u>152 500</u>	<u>203 500</u>
	<u>169 452</u>	<u>214 785</u>
ACTIF NET		
Fonds affectés (note 7)	1 636 699	1 621 213
Fonds non affecté	<u>1 128 262</u>	<u>1 041 515</u>
	<u>2 764 961</u>	<u>2 662 728</u>
	<u>2 934 413</u> \$	<u>2 877 513</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administratrice, administrateur

_____, administratrice, administrateur

FONDATION MADELI-AIDE**FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice clos le 30 septembre 2024

Page 9

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	102 233 \$	124 287 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Revenus de placements réinvestis	(23 682)	(6 518)
Pertes (gains) sur placements	(8 886)	1 470
Amortissement des immobilisations	<u>3 433</u>	<u>3 594</u>
	73 098	122 833
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(54 222)	(21 536)
Frais payés d'avance	(500)	--
Créditeurs	5 667	(9 354)
Bourses à remettre	<u>(51 000)</u>	<u>(1 750)</u>
	<u>(26 957)</u>	<u>90 193</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 721 597)	(625 363)
Encaissement de placements	<u>1 302 199</u>	<u>959 724</u>
	<u>(1 419 398)</u>	<u>334 361</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(1 446 355)	424 554
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	<u>2 040 235</u>	<u>1 615 681</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	<u><u>593 880</u></u> \$	<u><u>2 040 235</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE LA FONDATION

La fondation, fondée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, a pour objectifs d'encourager la persévérance et la réussite scolaire aux Îles-de-la-Madeleine et de soutenir financièrement les jeunes étudiants madelinots qui doivent poursuivre leurs études à l'extérieur de l'archipel. Elle soutient également financièrement les étudiants poursuivant leurs études aux Îles ou à l'extérieur et rencontrant des difficultés durant leur parcours scolaire. Elle est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exonérée d'impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux produits et charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits d'activités de financement sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements et tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, que le montant est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de biens et services

La fondation comptabilise les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la fondation aurait dû se procurer autrement ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services (suite)

Au cours de l'exercice, les apports en biens et services reçus à titre gratuit sont constitués d'heures effectuées par des bénévoles et de biens divers reçus dans le but de lever des fonds dans le cadre des activités de financement. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

Actif net

Fonds de réserve de capital perpétuel

Ce fonds est destiné à assurer la pérennité de la fondation.

Fonds Franklin-Delaney

Ce fonds est utilisé pour l'octroi de la bourse d'excellence Franklin-Delaney.

Fonds Jean-Lapierre

Ce fonds est utilisé pour l'octroi de la bourse d'excellence Jean-Lapierre.

Fonds APPIM Léonard Poirier

Ce fonds est utilisé pour l'octroi de la bourse APPIM Léonard Poirier.

Fonds non affecté

Le fonds non affecté est utilisé pour toutes les activités courantes de la fondation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds non affecté.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux produits et charges.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux produits et charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise serait alors comptabilisée aux produits et charges.

Coûts de transaction

La fondation comptabilise ses coûts de transaction aux produits et charges de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers, qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur, tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Financements à recevoir	45 410 \$	55 682 \$
Intérêts courus à recevoir	59 290	--
Taxes à recevoir	<u>40 492</u>	<u>35 288</u>
	<u>145 192 \$</u>	<u>90 970 \$</u>

FONDATION MADELI-AIDE
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2024

Page 13

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Épargnes à terme, taux d'intérêts de 4.55 % à 5.2 %, échéant entre décembre 2026 et décembre 2028	1 400 000 \$	-- \$
Placements garantis liés aux marchés, taux d'intérêts variant en fonction des indices sur le marché, échéant en avril 2026 et en août 2029	429 683	393 768
Fonds communs de placement		
Liquidités	149	2 224
Titres et fonds à revenus fixes	<u>364 575</u>	<u>346 448</u>
	<u>364 724</u>	<u>348 672</u>
	2 194 407	742 440
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>--</u>	<u>64 208</u>
	<u><u>2 194 407</u></u> \$	<u><u>678 232</u></u> \$

5. IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisation corporelle				
Matériel informatique	4 345 \$	4 345 \$	-- \$	-- \$
Immobilisation incorporelle				
Site Web	<u>12 878</u>	<u>12 878</u>	<u>--</u>	<u>3 434</u>
	<u><u>17 223</u></u> \$	<u><u>17 223</u></u> \$	<u><u>--</u></u> \$	<u><u>3 434</u></u> \$

FONDATION MADELI-AIDE
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2024

Page 14

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	12 007 \$	8 975 \$
Salaires et vacances à payer	2 658	1 326
Remises gouvernementales à payer	<u>2 287</u>	<u>984</u>
	<u><u>16 952</u></u> \$	<u><u>11 285</u></u> \$

7. FONDS AFFECTÉS

	Solde au début de l'exercice	Affectations internes	Utilisations des fonds affectés	Solde à la fin de l'exercice
Fonds de réserve de capital perpétuel	1 250 000 \$	-- \$	-- \$	1 250 000 \$
Fonds Franklin-Delanay	121 493	7 501	3 000	125 994
Fonds Jean-Lapierre	149 720	17 472	7 500	159 692
Fonds APPIM Léonard Poirier	<u>100 000</u>	<u>4 013</u>	<u>3 000</u>	<u>101 013</u>
	<u><u>1 621 213</u></u> \$	<u><u>28 986</u></u> \$	<u><u>13 500</u></u> \$	<u><u>1 636 699</u></u> \$

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a autorisé toutes les affectations internes et les utilisations des différents fonds affectés.

8. RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la fondation aux risques à la date du bilan, soit au 30 septembre 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la fondation sont liés aux financements à recevoir.

Pour les autres créances, la fondation évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

8. RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. La fondation est principalement exposée au risque suivant :

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La fondation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds négociés en bourse.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la date du bilan, la fondation détenait suffisamment de liquidités pour lui permettre d'assumer ses obligations.

La fondation est exposée à ce risque principalement au niveau des créiteurs et des bourses à remettre.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.